

Village de Monts-sur-Guesnes (86)

Le Village d'Enfants et d'Adolescents de Monts-sur-Guesnes est habilité pour des enfants et jeunes de 0 à 18 ans, et accueille des fratries et exceptionnellement des jeunes majeurs âgés de 18 à 21 ans.

L'établissement est habilité et financé par le Conseil Départemental de la Vienne. Il élabore chaque année son budget, celui-ci étant soumis à l'approbation des autorités de tarification qui fixent annuellement, par arrêté, son prix de journée.

Organisation interne

Chaque maison est gérée par une équipe éducative de 4 éducateurs familiaux travaillant en doublure et se relayant pour assurer une prise en charge des enfants et des jeunes 24h/24. Ce rythme de travail est fondamental dans la mise en œuvre de l'accueil de type familial. C'est la dépendance entre mode d'hébergement (en maisons), rythme de travail (possibilité de travail sur un temps long 24h/24) et intention éducative qui fonde la manière d'accueillir les enfants.

L'accueil de fratries induit souvent un temps de placement long, la durée de séjour moyenne dans le Village de Monts-sur-Guesnes étant de près de 4 ans pour les enfants l'ayant quitté en 2021. Aussi est-il important de réfléchir à la manière dont les enfants peuvent grandir au sein du Village d'Enfants et d'Adolescents.

Les liens avec la famille sont maintenus et **les parents sont impliqués dans les actes de la vie quotidienne de l'enfant** dans le respect des décisions de justice. Nous sommes attachés à prendre en compte les responsables légaux tant dans leurs droits que dans leurs devoirs. A ce titre, nous rencontrons, informons et associons régulièrement les parents sur le quotidien et sur les événements particuliers de la vie de l'enfant.

De même, **l'accueil de fratrie est l'un des grands fondamentaux du projet de la Fondation**. Dans ce sens, les fratries sont rassemblées autant que faire se peut au sein d'une même maison et cela leur permet ainsi de pouvoir continuer à partager un même quotidien malgré le placement. Cependant, dans certaines situations, la fratrie peut être un frein à l'évolution personnelle et la séparation de la fratrie sur des pavillons différents peut s'avérer préférable. De fait, le rassemblement familial n'a lieu seulement s'il est bénéfique pour le bien-être des enfants.

Une prise en charge spécifique

Les enfants sont scolarisés dans les écoles environnantes. Nous faisons en sorte de répartir les enfants dans les différentes écoles afin de diminuer les risques de stigmatisation d'un groupe identifié. Nous travaillons également avec d'autres établissements proposant des pédagogies adaptées aux besoins de certains enfants (IME, ITEP, SESSAD...).

L'accompagnement et le suivi scolaire se font par les éducateurs au sein des maisons. Ils sont assurés par les éducateurs familiaux.

La santé de chaque enfant, physique et psychologique, fait l'objet d'une prise en charge attentive à son arrivée et pendant toute la durée de son séjour. L'établissement s'attache à nouer des contacts avec les professionnels de santé, généralistes comme spécialistes, afin de formaliser d'éventuels partenariats au vu du nombre d'enfants accueillis.

Chaque enfant peut pratiquer une activité extérieure sportive, artistique, ou culturelle. En fonction de son âge, ses capacités et son degré d'autonomie, il sera accompagné ou pourra s'y rendre seul. Les infrastructures locales sont très utilisées et ceci est facilité par la proximité des transports en commun. Notre travail vise à utiliser le plus possible les structures de droit commun.

Comme c'est le cas dans tous les établissements sociaux et médico-sociaux, et conformément à la charte des droits et libertés des personnes accueillies, **nous nous donnons une obligation de moyens pour répondre aux demandes concernant la pratique religieuse** des enfants accueillis dans le Village.

Projets en développement au Village

Le Conseil d'administration a défini en juin 2018 ses orientations stratégiques pour la période 2019-2024. Celles-ci reposent sur quatre lignes de force qui ont guidé la réflexion pour l'élaboration du projet d'établissement 2021-2026 du Village de Monts-sur-Guesnes :

- La **capacité à consolider un mode d'accueil singulier**, en particulier **des fratries**, fait de professionnalisme, d'attachement aux enfants et aux jeunes, de partage du quotidien, à la **recherche d'un parcours de vie individualisé** pour chacun d'entre eux, les amenant progressivement à trouver leur propre autonomie dans le monde des adultes.
- La **capacité à s'adapter**, voire à anticiper les évolutions de la société et des besoins des enfants et des jeunes, en étant innovante dans les approches et les outils, force de propositions en prenant en compte les contraintes des départements.
- La capacité en lien avec les Conseils départementaux, de **participer à la construction de réponses aux besoins de la protection de l'enfance** au niveau national et au niveau départemental.
- La **volonté de trouver des équilibres** entre engagement et professionnalisme, entre salariés et bénévoles.

Dans l'état actuel de nos réflexions, plusieurs projets attirent l'attention de l'Equipe du Village de Monts-sur-Guesnes (direction, psychologue et éducateurs) :

- La **question du soin** : accent mis sur les soins psychiques et rééducatifs, importance du partenariat en santé par le renforcement de l'intervention des professionnels du soin psychique et de la remédiation au sein même de l'établissement
- La **scolarité de l'enfant** : soutenir la scolarité, développement de partenariats spécifiques, lien entre les difficultés rencontrées dans le cadre scolaire et la santé psychique...
- L'**accompagnement des pratiques professionnelles** pour un accompagnement optimal des enfants et des jeunes (formation et outillages des professionnels)
- Réflexion pour un **Village à impact écologique amoindri** : sensibilisation aux gestes du quotidien (tri, consommation d'eau et l'électricité...), instauration d'événements dédiés au sein du Village, création de potagers...

- Le **Projet Ados** dédié à accompagner au mieux les jeunes vers l'autonomie afin de préparer leur sortie. Il accueille à ce jour 8 jeunes dans des appartements semi-autonomes situés au centre-ville de Poitiers.

Plusieurs projets de développement sont également en cours ou envisagés à moyen terme :

- Développer les actions de **soutien à la parentalité** par la création d'un poste dédié à l'accompagnement des parents via la préparation et la gestion des Droits de Visite et d'Hébergement
- Développer un **service de placement à domicile** afin de compléter l'offre et diversifier les propositions d'accompagnement
- Augmentation de la **capacité d'accueil** en Village avec la création d'une 9^e maison